



# COMPARAISON DES INDICATEURS DE TABAGISME DANS 4 PAYS FRANCOPHONES

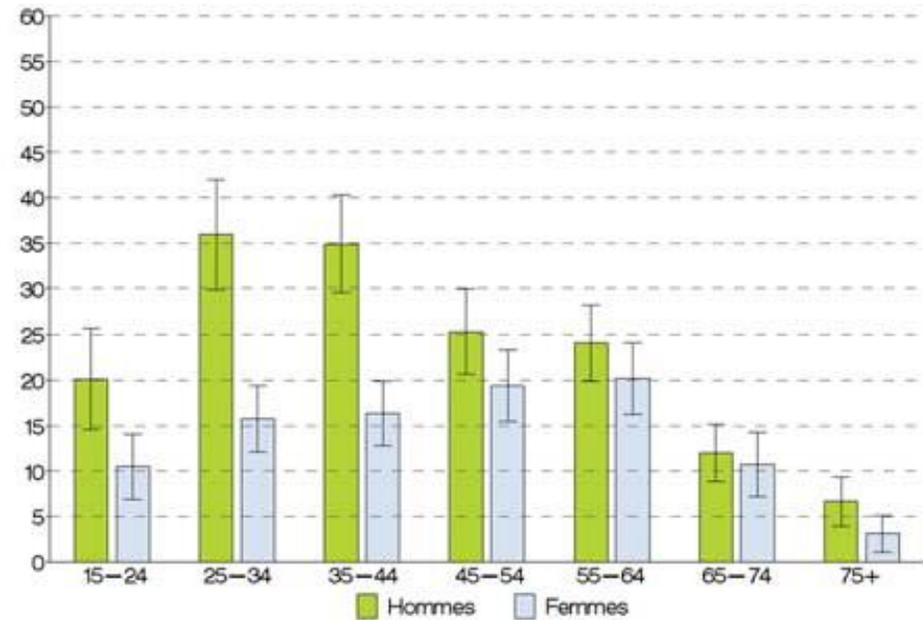
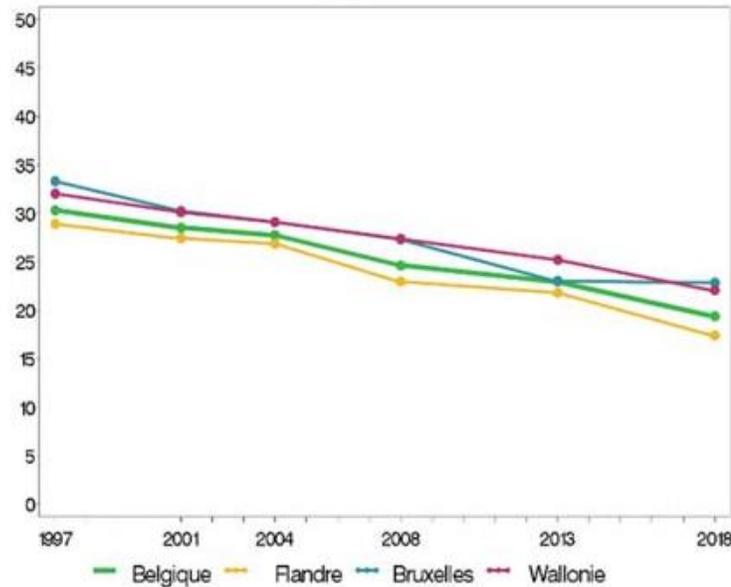
## BELGIQUE



service public fédéral fédérale overheidsdienst  
SANTÉ PUBLIQUE, VOLKSGEZONDHEID,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE VEILIGHEID VAN DE VOEDSELKETEN  
ET ENVIRONNEMENT EN LEEFMILIEU

MATHIEU CAPOUET

## 1. PRÉVALENCE TABAGIQUE



- 19,4 % de fumeurs, dont 15,4 % sont des fumeurs quotidiens (19% des hommes et 12% des femmes) et 4% sont des fumeurs occasionnels

# NORME TABAGIQUE

## 2. PUBLICITÉ

- Toute publicité directe ou indirecte, toute promotion est interdite (tabac, E-cigarettes, produits similaires et éléments techniques)





# NORME TABAGIQUE

## 3. LIEUX PUBLICS

- Interdiction de fumer dans les lieux publics fermés (tabac, E-cigarettes et autres produits similaires)
- Possibilité d'installer un fumoir sous certaines conditions strictes
- Pas de dispositions globales sur la consommation dans les lieux extérieurs

## 4. PRISE EN CHARGE FUMEURS

- Tabacstop (0800/111.00)
- Zyban (bupropion) disponible et remboursé sous certaines conditions
- Champix (varenicline) plus disponible
- Remboursement de 8 séances de sevrage chez tabacologue ou médecin traitant (30 € pour la première, 20 € ensuite)
- Pas de remboursement des substituts nicotiques



# ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS

## 1. POLITIQUE FISCALE

Produit	Prix
Marlboro Rouge – 20 (cigarettes)	8 €
Pall Mall – 30 g (tabac à rouler)	6.50 €

	Accises spécifiques	Accises ad valorem
Cigarettes	90,01 € pour 1000	40,04 %
Tabac à rouler	75,17 € pour 1 kg	31,50 %
Cigares	-	11,50 %
E-cigarettes	-	-

## 2. MODALITÉS DE DISTRIBUTION

- Pas de réglementation du point de vente
- Automates autorisés sous conditions strictes
- Vente à distance interdite (tabac et E-cigarettes)
- Vente au moins de 18 ans interdite (tabac, E-cigarettes et autres produits similaires)



# PROTECTION DES POLITIQUES À L'ÉGARD DE L'INDUSTRIE

## 3. ARTICLE 5.3 DE LA CCLAT

- Aucune mesure spécifique et formelle visant à la mise en œuvre de l'article 5.3 de la CCLAT

## 4. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Compétences SPF Santé Publique : consommation dans les lieux publics, publicité, notification, étiquetage, vente aux mineurs, composition, traçabilité, commerce électronique,...
- Service Inspection Produits de Consommation : 42 ETP
- Tabac, E-cigarettes et produits similaires mais aussi alcool, cosmétiques, OGM, sous-produits animaux
- Contrôles en rapport avec tabac, E-cigarettes et produits similaires en 2019 :
  - 16.000 établissements
  - 2.225 PV



## QUESTIONS ?

[mathieu.capouet@health.fgov.be](mailto:mathieu.capouet@health.fgov.be)

L'auteur n'a pas de lien d'intérêt